

Au sein de ce service du Conseil général de la Corse-du-Sud, des infirmières-puéricultrices, diplômées d'Etat, sont à votre disposition, gratuitement.

Elles peuvent vous apporter aides et conseils à votre domicile, par téléphone ou dans les centres de PMI.



Vous pouvez également les rencontrer lors des permanences qui ont lieu dans ces différents centres du Département. Elles y assurent aussi des pesées pour les nourrissons.

Les infirmières-puéricultrices sont à votre écoute sur vos interrogations concernant :

LES SOINS AU NOUVEAU-NÉ

- ★ L'allaitement maternel
- ★ L'alimentation au biberon
- ★ La diversification alimentaire
- ★ La toilette, les soins du cordon ombilical
- ★ Le change, l'habillement



L'ÉVEIL ET LES PREMIÈRES RELATIONS

- ★ Les rythmes de vie (repas, sommeil, pleurs, sorties...)
- ★ Le portage
- ★ L'aménagement des espaces de vie de la maison
- ★ Les jeux et jouets
- ★ La relation avec les frères et sœurs

AUTRES INFORMATIONS

- ★ Le carnet de santé
- ★ La surveillance médicale préventive
- ★ La vaccination, les vitamines
- ★ La prévention des accidents domestiques
- ★ Le choix d'un mode d'accueil

VOUS POUVEZ LES CONTACTER
AU CENTRE DE PMI LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17 H.

AJACCIO : Boulevard Lantivy, Cours Grandval
Tél. 04 95 29 15 51
Permanence Puéricultrices le mardi de 8h30 à 11h30

Immeuble Castellani, Quartier St-Joseph
Tél. 04 95 29 14 11
Permanence Puéricultrices le jeudi de 8h30 à 11h30

BALÉONE (à côté de l'ADMR)
Tél. 04 95 72 02 31
Permanence Puéricultrices le jeudi de 13h30 à 16h30

SARTENE : 22 Cours Sœur Amélie
Tél. 04 95 77 71 74
Permanence Puéricultrices le lundi de 8h30 à 12h00

ALTA-ROCCA : Mairie de Lévie
Tél. 04 95 78 00 00
Permanence Puéricultrices le jeudi de 9h à 12h

PROPRIANO : 23, Rue du Général de Gaulle
Tél. 04 95 76 09 42
Permanence Puéricultrices le vendredi de 8h30 à 12h

PORTO-VECCHIO : Rue Lucien Valli
Tél. 04 20 03 93 10
pmi.portovecchio@cg-corsedusud.fr
Permanence Puéricultrices le mercredi et le jeudi de 9h à 12h



Votre famille s'agrandit,
les infirmières-puéricultrices de
la Protection Maternelle et Infantile (PMI)
vous accompagnent.



La Protection Maternelle et Infantile travaille en collaboration avec les maternités et les autres services du Département. Sa mission première est la promotion et la protection de la santé. Le service de PMI s'adresse aux futurs parents, aux femmes enceintes et aux enfants jusqu'à 6 ans.

